



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des



N° 007
Décembre
2022
ISSN
1859 - 5146



Presse Universitaire de Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés



Photo de couverture: Culture de la pastèque dans le sud de la commune de Magaria, Région de Zinder (Niger)
M. WAZIRI M. Zaneidou, 2021

MAQUETTE & PAO: MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey

N° 007

ISSN



1859-5146

Décembre 2022

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bossou Sud). In: *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes et les graphiques : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux et les figures : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr YAMBA Boubacar**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Dr DAMBO Lawali (MC)

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou, Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha, Dr ALI Nouhou.

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP:** 418 Niamey - NIGER. **Email:** revueeds@gmail.com

© Copyright : Revue EDS, 2022

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

LA PRODUCTION DU MIEL NATUREL DANS LES FORETS COMMUNAUTAIRES : CAS DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DES VILLAGES EBYENG-EDZUAMENIENE AU NORD-EST DU GABON	8
MABIKA Jérôme ⁽¹⁾	
RESPONSABILITÉ ET IDENTITÉ À PARTIR DE LEVINAS : POUR UNE IDENTITÉ ÉTHIQUE	25
N'DOUA Kouassi Clément ⁽¹⁾	
IMPACT DU COVID-19 SUR LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET LE SECTEUR DE LA FINANCE INCLUSIVE EN AFRIQUE DE L'OUEST	37
TOURE Lassana ^{(1)*} et KIPOH MPELE Esther ⁽²⁾	
VALORISATION DES POTENTIALITES ECOTOURISTIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DES AGUEGUES AU BENIN	54
BOKO-HAYA Mèmedé Angèle ^{(1)*} , ADISSODA Kokouvi Olive ⁽²⁾ , N'DAH Didier ⁽³⁾ et VISSIN Wilfrid Expédit ⁽⁴⁾	
FACTEURS CLIMATIQUES ET INFECTIONS RESPIRATOIRES AIGUES (IRA) CHEZ LES ENFANTS DE 0 A 5 ANS DANS LA COMMUNE DU DASSA-ZOUME	70
BOKO Nouvêwa Patrice Maximilien ⁽¹⁾	
GESTION DES EAUX USÉES DOMESTIQUES ET PLUVIALES DANS LA VILLE DE M'BATTO	82
KASSI KADJO Jean Claude ⁽¹⁾	
ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU SOUCHET (CYPERUS ESCULENTUS) A L'ECONOMIE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE DE TCHADOUA AU NIGER	98
MALAM BOUKAR Awa Krou ^{(1)*} , SOULEY Kabirou ⁽²⁾ , MAMAN ABARCHI Nazira ⁽³⁾ et YAMBA Boubacar ⁽⁴⁾	
AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES ET DEVELOPPEMENT LOCAL : LE CAS DE KORHOGO, UNE VILLE AU NORD DE COTE D'IVOIRE	111
KONATE Djibril ^{(1)*} , DAGNOGO Fousata ⁽²⁾ , FOFANA Lacina ⁽³⁾ et KAMENAN Desiré ⁽⁴⁾	
ETAT DU CADRE DE VIE ET NUISANCES SANITAIRES AU QUARTIER HOUPHOUET-BOIGNY (1) DANS LA VILLE DE SINFRA	125
TRAORE Drissa ⁽¹⁾ , COULIBALY Moussa ^{(2)*} et TAMBOURA Sanata Timité ⁽³⁾	
ÊTRE LEFT BEHIND, LES PREMISSES D'UNE TRANSLOCALITE POUR LES EMIGRES DANS LE CORRIDOR BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE	140
SANGLI Gabriel ^{(1)*} , OUATTARA Bakary ⁽²⁾ , OUEDRAOGO Souhoude ⁽²⁾ , DABIRE Bonayi Hubert ⁽²⁾ et AZIANU Komi Ameko ⁽²⁾	
INSERTION DES DIPLOMES DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES FACE AU MARCHE DU TRAVAIL BENINOIS	158
DE CHACUS Sylvie ⁽¹⁾	
LES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRATIONS DE POPULATIONS DANS LA COMMUNE RURALE DE DEOULE (REGION DE TAHOUA)	173
ABDOURHIMOU Hassane ⁽¹⁾	
DEPLACES INTERNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL DANS LA PLAINE DE MAGA, EXTREME-NORD CAMEROUN	183
ABBA Adoum ^{(1)*} , KOSOUMNA LIBA'A Nathali ⁽¹⁾ et CLARKSON MVO Wanie ⁽²⁾	

CRISES ENVIRONNEMENTALES ET DYNAMIQUES DE LA FILIERE ARACHIDE AU SUD-OUEST DU BASSIN DE LA BENOUE (NORD –CAMEROUN).....	194
TCHOBWE Carlos ^{(1)*} , GANOTA Boniface ⁽²⁾ et LATOUROU GALAPNA Bienvenu ⁽³⁾	
EFFETS DE LA PERTURBATION DU SYSTEME D'IRRIGATION DE LA SEMRY DANS LES PERIMETRES RIZICOLES DE YAGOUA (MAYO-DANAY, EXTREME-NORD CAMEROUN)	205
ZILHOUBE Appolinaire ^{(1)*} , TOUNSOUKNA RAMLINA Valentin ⁽¹⁾ et MBARTOING Pale ⁽¹⁾	
VULNERABILITES SOCIALES DANS LES TERRITOIRES PERIURBAINS DE SAINT-LOUIS (SENEGAL).....	219
NAKOUYE Nicolas ⁽¹⁾	
PRODUCTION DE L'HUILE DE NEEM (AZADIRACHTA INDICA) ET IMPACT SOCIOECONOMIQUE DANS LA VILLE DE MAROUA (EXTREME-NORD, CAMEROUN)	237
KADAGABA GOLE Mika ^{(1)*} et KOSSOUMNA LIBA'A Natali ⁽²⁾	
DIASS (SENEGAL) : UNE COMMUNE EN MUTATION CAUSEE PAR L'EXPLOITATION DES CARRIERES A CIEL OUVERT. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTE ET L'ECONOMIE	253
FAYE Mor ⁽¹⁾	
DISPARITÉS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET VULNÉRABILITÉ PALUSTRE A CONAKRY	268
FOFANA Abdoulaye ^{(1)*} , OURA Kouadio Raphaël ⁽²⁾ et KONAN Kouassi Samuel ⁽³⁾	
CONTEXTUALISATION DE LA VIOLENCE DANS EVE DE SES DECOMBRES D'ANANDA DEVI	282
NADJIBEYE Parfait ^{(1)*} et KOYE Samedi ⁽²⁾	
ÊTRE MIGRANT ET ETRE PLUS PAUVRE : L'AFFAISSEMENT DES MIGRATIONS BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE	292
MEDA Mouoboum Marc ^{(1)*} et TAPSOBA Tebkietta Alexandra ⁽²⁾	
LE LAC FITRI, UNE RESSOURCE AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET SOCIO-POLITIQUE DANS LE SAHEL TCHADIEN.....	306
HAIWANG Djaklessam ^{(1)*} , BODE Sambo ⁽²⁾ , IBRA Touré ⁽³⁾ , KOFFI Alinon ⁽³⁾ et KOUSSOU Mian Oudanang ⁽⁴⁾	
ANALYSE DES ACTIVITES AGRICOLES ET DE L'EVOLUTION DU COUVERT VEGETAL DANS LA SOUS-PREFECTURE DE DIEGONEFLA (CENTRE-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)	324
AMOA Kouadio Désiré ^{(1)*} , ATTA Kouacou Jean-Marie ^{(2)*} et N'GUESSAN Kouassi Fulgence ⁽³⁾	
L'IDÉE DE CERTITUDE ET INCERTITUDE EN SCIENCE CHEZ EDGAR MORIN.....	337
AHAMADOU HAMAGE Issa ⁽¹⁾	
AGADEF, ESPACE D'ATTENTE POUR LES MIGRANTS EN PARTANCE OU DE RETOUR DU MAGHREB ?	353
AYOUBA TINNI Bachirou ⁽¹⁾	
HEUR ET MALHEUR DE LA MOBILISATION FISCALE, UNE ANALYSE DU RECOUVREMENT FISCAL LOCAL A PARTIR DE LA COMMUNE RURALE DE SOKORBE (NIGER).....	367
OUMAROU Amadou ^{(1)*} et SOUMAILA SEYDOU Chaibou ⁽²⁾	
PERCEPTION DES PASTEURS ET AGROPASTEURS FACE AUX VARIABILITES CLIMATIQUES DANS LE NORD-KANEM (CENTRE-OUEST TCHAD)	389
ALI ABAKAR Ismael ^{(1)*} , YAMBA Boubacar ⁽²⁾ , PABAME Sougnabé ⁽³⁾	

VULNERABILITES SOCIALES DANS LES TERRITOIRES PERIURBAINS DE SAINT-LOUIS (SENEGAL)

NAKOUYE Nicolas⁽¹⁾

(1) Laboratoire LEiDI « dynamiques des territoires et développement ». Parcours : « Espaces et sociétés urbains », Université Gaston Berger de Saint-Louis/Sénégal.

Correspondant courriel : nnakouye@yahoo.fr

Résumé

La croissance de la population de la ville de Saint-Louis et l'exiguïté de l'espace communal ont engendré l'occupation de ses périphéries. Mais la non viabilisation devant précéder l'installation des populations, le manque ou l'insuffisance d'équipements d'accompagnement, l'insécurité permanente et des autochtones forcés de s'adapter à la citoyenneté sont autant de désagréments auxquels les périurbains sont confrontés.

Cette étude apporte une contribution à l'analyse des effets pervers d'une périurbanisation non ou mal planifiée, qui se ressentent au niveau social dans les périphéries de Saint-Louis.

La méthodologie utilisée associe la visite de terrain pour une analyse de l'occupation du sol en rapport avec les documents-cadres de l'urbanisme, des entretiens avec les autorités municipales et des populations et enfin l'exploitation bibliographique.

Les résultats des données obtenues montrent combien le manque de viabilisation, de planification de l'installation humaine et de dotations en infrastructures sociales a engendré des vulnérabilités sociales dans les territoires périurbains dans Saint-Louis.

Mots clés : réseaux urbains, vulnérabilité sociale, viabilisation, insécurité

SOCIAL VULNERABILITIES IN THE PERI-URBAN AREAS OF SAINT-LOUIS (SENEGAL)

Abstract:

The growth of the population of the city of Saint-Louis and the exiguity of the municipal space have led to the occupation of its outskirts. But the lack of servicing that must precede the installation of populations, the lack or insufficiency of support equipment, the permanent insecurity and the natives forced to adapt to urban life are all inconveniences with which peri-urban areas are confronted.

This study contributes to the analysis of the perverse effects of unplanned or poorly planned peri-urbanisation, which are felt at the social level in the outskirts of Saint-Louis.

The methodology used combines field visits for an analysis of land use in relation to urban planning framework documents, interviews with municipal authorities and populations and finally bibliographical exploitation.

The results of the data obtained show how much the lack of servicing, planning of human settlement and endowments in social infrastructure has generated social vulnerabilities in peri-urban territories in Saint-Louis.

Keywords: urban networks, social vulnerability, servicing, insecurity

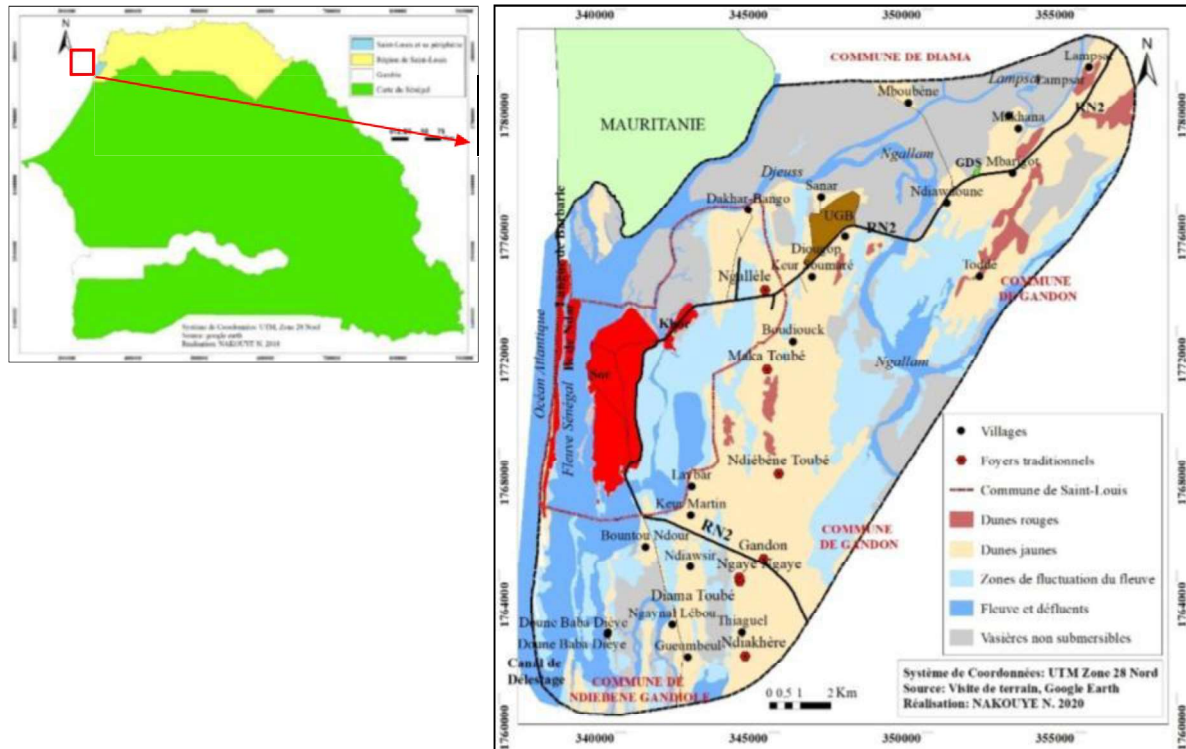
Introduction

La ville de Saint-Louis est construite sur un site fragmenté et amphibie (Sow 2005 : 102) dont les ruptures géographiques réduisent considérablement l'espace habitable du périmètre communal. Dans le contexte d'une forte croissance démographique les contraintes résidentielles, dues à la saturation du périmètre communal et les opportunités économiques dans les territoires périphériques y ont présidé aux dynamiques urbaines (Nakouye 2022 : 200). Mais les autorités publiques n'avaient pas prévu la requalification du sol périurbain qui accueillait les activités de l'économie rurale, elle-même en déprise depuis la péjoration pluviométrique des décennies 70-80. Les populations, en quête de logement, s'installent alors sans viabilisation préalable avec, comme corollaire, l'absence ou l'accès difficile aux réseaux urbains de base (voierie, réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement) ; l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures sociales (scolaires et sanitaires) de même que des équipements marchands et de loisirs et enfin une insécurité liée à l'absence des forces de l'ordre devant une obscurité permanente, un manque de contrôle qui favorise l'occupation des zones à risques. Aussi, la citadinité accompagnée de l'urbanité en construction installe un conflit cognitif au sein des autochtones dont la modernité envahissante porte un coup à la civilisation rurale.

L'objectif de cette étude est de montrer comment le déficit de planification, par les autorités municipales et étatiques, de l'installation des populations expose ces dernières à un ensemble de risques aussi bien naturels qu'anthropiques.

1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est l'ensemble des villages périphériques de la ville de Saint-Louis. Une zone qui se caractérise par une croissance démographique sans précédent à partir de la décennie 2000 avec un ensemble des facteurs dont la saturation de l'espace communal et l'implantation d'infrastructures pourvoyeuses d'emploi (NAKOUYE, 2022). Elle se compose des parties contiguës à la ville des communes de Ndiébène Gandiole au Sud, de Gandon à l'Est et au Nord-Est et de Diama au Nord (Carte 1).

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

2. Outils et méthodes

Pour montrer la vulnérabilité sociale dans les territoires périurbains il convient d'inventorier les différents désagréments auxquels les populations sont confrontées. Cette approche permet d'apprécier le degré de satisfaction des besoins scolaires, sanitaires, commerciaux et sécuritaires, entre autres. L'approche méthodologique de ce travail d'étude et de recherche s'articule autour d'une phase de recherche documentaire qui a permis de s'informer sur les conditions d'installations des populations et les politiques de viabilisation des zones d'habitat.

Cette phase est suivie de la collecte de données obtenues par des visites de terrain, d'enquêtes-ménages et d'entretiens avec les autorités municipales et déconcentrées. Les entretiens ont été faits à l'aide d'un guide dûment élaboré (en fonction des personnes ciblées) dont l'interview permet de recueillir des données en rapport avec les politiques publiques en rapport avec l'habitat. Les visites de terrain, effectuées de jour et de nuit, ont permis de s'imprégner de la disposition des habitations, d'inventorier les différentes infrastructures sociales et du niveau d'éclairage des zones habitées. Le choix de l'échelle temporelle est lié au processus d'urbanisation de la zone d'étude avec un pas de dix ans.

Pour les enquêtes, un questionnaire a été utilisé pour recueillir l'opinion des ménages sur leurs conditions d'habitabilité et les stratégies déployées par les populations. Ces enquêtes-ménages ont ciblé les chefs ou responsables des ménages. Dans ce cadre, les ménages ont constitué la population de référence et le ménage

l'unité de base de l'échantillon. À partir des données sur l'effectif des ménages (4.198), servies par l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD 2015 : 38) (ANSD, 2015) un échantillon correspondant au 1/10 du nombre total de ménages de l'espace étudié a été tiré en respectant le principe de l'équiprobabilité que tout ménage soit susceptible de figurer dans l'échantillon. Cet échantillon, assez représentatif, permet d'éviter des redondances dans les réponses. La procédure d'échantillonnage a consisté alors à diviser par 10 le nombre de ménages dans chaque village. Proportionnellement à ces effectifs dans chaque village, le nombre de ménages à enquêter a pu être déterminé. Tous les villages des périphéries immédiates de la ville de Saint-Louis ont été concernés par l'enquête.

Périphéries	Ménages	Population	Échantillon	Enquêteur
Périphérie Australe	1.076	11.276	117	02
Périphérie Centrale	2.595	20.899	260	03
Périphérie Septentrionale	527	4.507	53	01
Total	4.198	36.682	430	06

Tableau 9 : Effectifs des ménages enquêtés dans les périphéries de Saint-Louis

Sources : ANSD/RGHPE (2019)

Les enquêtes sont réalisées via les appareils mobiles à l'aide de l'outil Kobotool Box (ODK) ; le traitement des données par des outils statistiques ; les traitements cartographiques par les logiciels ArcMap qui ont permis la mise au point de la carte de localisation et des cartes thématiques. Les données quantitatives issues des enquêtes sont traitées par IBM® SPSS® Statistics 26, un système complet d'analyse de données. Cette approche méthodologique a permis de produire les résultats suivants.

3. Résultats

3.1. Le manque ou l'insuffisance d'équipements d'accompagnement

Il s'agit des infrastructures sociales (scolaires et sanitaires), marchandes et de loisirs qui doivent accompagner les établissements humains.

3.1.1. L'insuffisance d'infrastructures scolaires

Le meilleur indice qui permet d'apprécier le comportement démographique d'une localité est l'analyse de la carte scolaire. La dotation et l'évolution des écoles préscolaires, élémentaires, de collèges et lycées sont des indicateurs qui montrent l'âge moyen des ménages locaux. En effet, la croissance de la population scolaire (tableau 3) montre que les ménages sont encore en âge de procréation. Le processus d'implantation des infrastructures semble décennal (tableau 2).

Décennies	Avant 1990	1990-2000	2000-2010	2010-2020
Ecoles				

Préscolaires	0	0	7	25
Élémentaires	12	17	27	28
Collèges	0	1	5	8
Lycées	0	0	0	2

Tableau 2 : Evolution des infrastructures scolaires dans les périphéries de Saint-Louis

Source : Enquêtes de terrain, NAKOUYE N. 2021

La décennie 1990-2000 est celle où la carte scolaire de l'élémentaire commence à se densifier. Une densification qui sera appuyée, la décennie suivante, par le Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation (PDEF) initié en 2003 pour lutter contre le manque d'accès l'abandon des études par les enfants (tableau 3).

Périphéries	1990		2000		2010		2020	
	NC	ET	NC	ET	NC	ET	NC	ET
Périphérie Australe	10	369	41	1081	80	2114	88	2680
Périphérie Centrale	12	674	23	906	63	2144	95	4070
Périphérie Septentrionale	04	120	21	731	32	1036	49	1450
Total	26	1163	85	2718	175	5294	232	8200

Tableau 10 : Evolution de la population élémentaire dans les périphéries de Saint-Louis

NC : Nombre de Classes ; ET : Effectif Total. Source : Enquêtes de terrain, NAKOUYE N. 2021

L'augmentation progressive du nombre de classes suit l'évolution de la population scolaire.

Mais malgré cette augmentation du nombre de classes, la confection d'abris provisoires (photo 1) montre que le déficit est encore à résorber.

Photo 1 : Exemple d'abri provisoire à Toddé



Clichés, NAKOUYE N., 2020

La décennie 2000-2010 est celle de la construction de collèges (tableau 4) dans la logique du Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation.

Périphéries	2005	2010	2015	2020
Périphérie Australe	493	801	978	1114

Périphérie Centrale	?	1020	1205	1735
Périphérie Septentrionale	484	528	628	603
Total	977	2349	2811	3452

Tableau 4 : Evolution de la population collégienne par Secteur

Source : Enquêtes de terrain, NAKOUYE N. 2021

Les résultats du PDEF semblent probants avec un tel bond de collégiens en fin de décennie.

La décennie 2010-2020 est celle où l'on note l'implantation des lycées pour accueillir les passants en fin de cycle moyen (tableau 5).

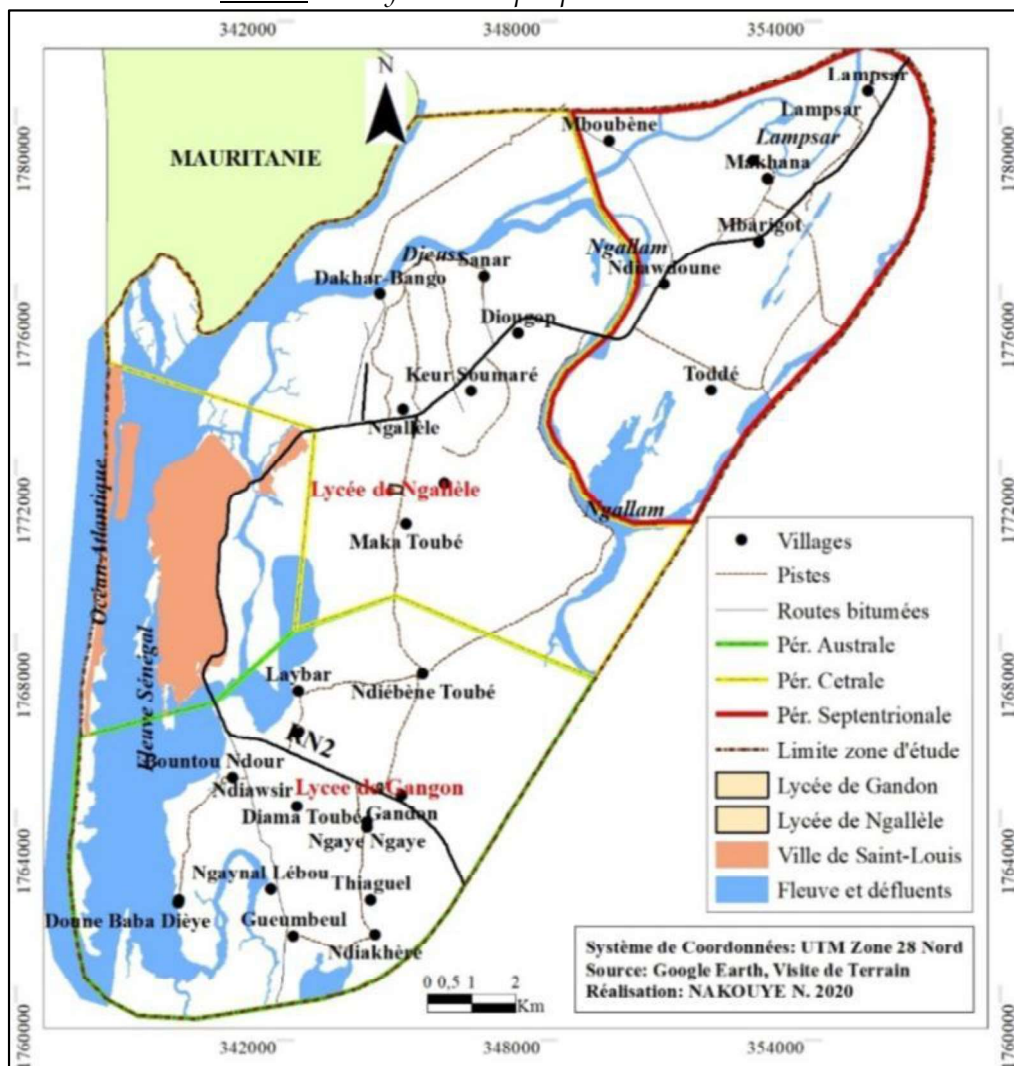
Périphéries	Année de création	Effectif en 2015	Effectif en 2020
Périphérie Australe	1 ^{er} /10/2011	326	469
Périphérie Centrale	1 ^{er} /10/2012	190	269
Total		516	738

Tableau 5 : Répartition de la population lycéenne des périphéries de Saint-Louis

Source : Enquête de terrain, NAKOUYE N., 2021

La dotation en collèges et en lycées ne suit pas les besoins de la population scolaire qui finit le cycle élémentaire. En dépit des efforts des autorités à satisfaire la demande scolaire, le besoin reste davantage pressant à cause du déficit de collèges et surtout de lycées devant la croissance de la population scolaire comme le montre la carte 2.

Carte 2 : Les lycées de la périphérie de Saint-Louis



Les deux seuls lycées ne peuvent pas contenir la population lycéenne de toute la périphérie de Saint-Louis. Aussi, les distances entre les villages et le manque de desserte de ces établissements par le transport en commun ne permettent pas à tous les élèves de les fréquenter.

3.1.2. Le manque et/ou l'insuffisance d'infrastructures sanitaires

Elles sont obligatoires dans chaque agglomération humaine et ont des caractéristiques relatives à la taille de la population bénéficiaire selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Malheureusement, les périphéries de Saint-Louis en sont mal dotées (tableau 6).

Type de structure	Partie Australe	Partie Centrale	Partie Septentrionale	Total
Cases	2	1	0	03
Postes	1	1	1	03
Centres	0	2	0	02
Cliniques	0	2	0	02

Pharmacies	0	3	0	03
Total	03	08	01	13

Tableau 6 : Répartition des structures de santé dans la périphérie de Saint-Louis

Source : Enquête de terrain, NAKOUYE N., 2022

Ce tableau montre un déficit notoire en structures de santé. Le plateau médical ne se limite qu'aux cases et postes de santé. Les centres médicaux sont de l'UGB (Rectorat et CROUS). Les cliniques (de Ngallèle et UGB) sont privées et ne sont pas accessibles à tous les habitants.

Dans la Partie Septentrionale, le poste de santé de Mbarigot est la case installée près de Makhana depuis 1996. Il a seulement été délocalisé en 2006 pour plus d'accessibilité. Depuis lors, il reçoit des patients des onze (11) villages environnants. Certains patients viennent même de la Commune de Ross-Béthio. Mais les populations sont insatisfaites des prestations jugeant la qualité insuffisante à cause du manque de personnel qualifié et de certains services souvent sollicités. Lasses de devoir faire le trajet jusqu'à Saint-Louis pour certains examens et traitements médicaux, elles ont émis le souhait d'avoir un centre de santé mieux équipé en matériel et en personnel compte tenu du nombre de villages polarisés.

Dans la Partie Centrale, le poste de santé de Ngallèle est la seule structure médicale qui polarisait les villages de Ngallèle, Maka Toubé, Boudiouck et même Diougop et Sanar pendant les vacances. La région médicale (CRFS), implantée à Ngallèle et dont l'aire d'intervention est la région administrative, assure la coordination, la supervision, l'inspection et le contrôle des structures sanitaires publiques et privées. Elle organise la collaboration technique entre toutes les structures régionales de santé et les assiste dans leur tâche d'administration, de gestion et de planification. C'est le manque d'espace pour l'abriter à Saint-Louis qui a amené les autorités à l'installer à Ngallèle. Ce n'est donc pas une structure sanitaire à but de prodiguer des consultations ou des soins aux populations. Cependant, lorsqu'il est ouvert en 2008, son infirmerie a commencé à accueillir certains patients mais timidement en guise d'application pour l'apprentissage des élèves infirmiers et sage-femmes.

Heureusement, les centres médicaux de l'UGB (du Rectorat et du CROUS) sont ouverts aux populations et les parties Centrale et Septentrionale en profitent. Mais les services offerts aux populations ne sont que la consultation qui est gratuite ainsi que les soins primaires. C'est seulement en cas d'urgence que les prestations vont jusqu'à la perfusion et on s'en limite là. Lorsque le patient présente une pathologie qui requiert plus d'expertise, il lui est recommandé la consultation à l'hôpital de Saint-Louis. Mais ces services étaient souvent interrompus pendant les vacances. Les autres services sanitaires à la disposition des habitants de ces parties sont l'infirmerie des forces armées de Bango ou de la Gendarmerie de Khor pour des soins de santé primaires. C'est seulement lorsque les pathologies requièrent une

plus grande expertise pour le traitement que l'hôpital régional de Saint-Louis est sollicité.

Quant à la Partie Australe, toutes les consultations se font à Saint-Louis, quelle que soit la nature de la pathologie et les soins qu'elle requiert.

3.1.3. Le manque d'équipements marchands et de loisirs

Ces équipements suivent la demande, donc l'implantation humaine. Mais notre espace d'étude conserve encore son caractère rural de par leur absence remarquable. Pour les équipements marchands, leur nombre et leur diversité dépendent des besoins et du pouvoir d'achat des populations. Magasins, pharmacies, boulangeries, quincailleries, superettes et même des établissements financiers sont établis le long de la RN2 ainsi que des commerces détaillants dans les quartiers. Leur installation s'arrime à l'obligation de la centralité par rapport à la clientèle car leur « *localisation obéit à la règle de la rentabilité maximum* » comme le souligne Beaujeu-Garnier (2001). Cependant, les populations continuent de s'approvisionner en ville en plusieurs produits à cause de l'absence de marchés, malgré une telle taille des ménages. Certaines femmes y trouvent une opportunité en vendant les produits de cuisine dont chaque ménage a besoin chaque jour : le poisson et les légumes achetés tôt le matin au marché de Saint-Louis et revendus dans les quartiers aux coins de rues. Et dans chaque village, un boucher se charge de la vente de la viande. Quant aux équipements de loisirs (espaces publics, parcours sportifs, terrains de jeux, etc.), ils restent encore dans l'imaginaire de ceux en connaissent l'utilité dans l'équilibre psychique de l'individu. Certains particuliers ont installé des salles de sport (deux à Ngallèle). Ce manque est ce qui oblige encore les populations à maintenir le cordon ombilical qui entretient la vie dans ces territoires périurbains, les empêchant de s'affranchir de leur dépendance de la ville.

3.1.4. Le manque d'assainissement

L'assainissement fait partie des conditions d'aménagement préalable à l'installation des populations. Or, dans le monde rural, la disposition de l'habitation n'a jamais été une contrainte à l'écoulement et la disponibilité de l'espace facilite le déversement des eaux usées domestiques. C'est dire combien ce réseau d'assainissement n'est pas nécessaire dans ce milieu, même si des contraintes quelconques le rendent utile. Les périphéries de Saint-Louis ayant seulement amorcé leur urbanisation dans la décennie 2000 avec une intervention publique en deçà des attentes des populations (NAKOUYE, 2022), l'assainissement requis s'illustre par son absence (photo 2).

Photo 2 : Stratégie de mobilité des habitants des zones inondables



Les populations installées dans des zones submersibles sont confrontées aux problèmes d'inondations et de mobilité.

3.1.5. Un problème d'accès à l'eau

On l'appelle « liquide précieux », « source de vie », etc., à cause de son caractère indispensable dans la vie de l'homme. C'est pourquoi sa disponibilité est l'un des facteurs qui motivent souvent l'installation des populations. Mais deux problèmes se posent essentiellement dans les territoires périurbains des pays du Sud : l'extension du réseau et la qualité du service.

L'extension de l'habitat part de l'existant. Dans les noyaux villageois déjà desservis par le réseau, l'extension du réseau est provoquée par l'installation des nouveaux venus. Mais la durée entre la demande et la réalisation des opérations dépendent de plusieurs facteurs. Lorsque la demande est appuyée par des relations avec la hiérarchie, le processus est diligenté. C'est aussi valable que lorsque le coût de cette extension est supporté par le demandeur qui paie sans délai. Mais ce coût est exorbitant pour des habitants dont les besoins de survie sont prioritaires.

Pourtant, l'Etat a mis en place une politique d'aide à l'accès à l'eau qui, par le canal de la SONEES, prend en charge le coût de l'extension du réseau dans le territoire national. Il suffit aux populations d'adresser une demande à ladite société et chaque année, des opérations sont exécutées selon les ressources disponibles. Mais le temps que ces demandes prennent avant d'être satisfaites amène souvent les populations à s'en passer. Par exemple, lorsqu'après avoir payé cinq mille francs (5.000 FCFA) pour faire le devis, un habitant sans emploi régulier doit supporter le coût de l'extension sur quatre-vingt-cinq mètres (85 m) avec un PVC de quatre-vingt-dix millimètres (90 mm) de diamètre est de cinq-cent-quatre-vingt-six mille francs (586.000 FCFA). C'est seulement après extension qu'il devra payer les frais de connexion au réseau qui s'élèvent à quatorze mille francs (14.000 FCFA) au

branchement social²⁹ ou cent-vingt-sept mille francs (127.000 FCFA) au branchement ordinaire³⁰.

C'est pourquoi les zones qui ne sont pas encore desservies par le réseau empêchent l'installation de certains propriétaires de parcelles. Mais d'autres, obligés de s'installer, développent des stratégies d'adaptation comme le ravitaillement quotidien par des charretiers qui s'approvisionnent aux bornes fontaines publiques où ils achètent le fût de deux cents litres (200 l) à cent-cinquante francs (150 FCFA) et se font payer le transport à cinq cents francs (500 FCFA) ; d'où les 200 litres leur reviennent à six-cent-cinquante francs (650 FCFA). Combien en faut-il par jour et à combien l'eau leur revient le mois ? Une facture chère que tous les ménages ne peuvent supporter. D'où la restriction des besoins en eau.

Le deuxième problème concerne la qualité du service : des interruptions régulières et des débits très faibles qui ont des conséquences sur les activités des habitants. Ces désagréments ont trois causes principales. La première est l'inadaptation de l'offre du service à la demande croissante. La capacité de production actuelle de l'usine de dix-huit mille six-cents litres (18.600 l) par jour est très largement dépassée. C'est qui justifie la perspective d'une nouvelle usine d'une capacité de production supplémentaire de douze mille litres (12.000 l) pour pouvoir satisfaire la demande. Cette faible quantité produite par rapport à la demande répercute deux conséquences sur le consommateur en fonction de sa position géographique. Lorsqu'il se trouve sur une zone topographiquement défavorable (en hauteur), la quantité produite, étant insuffisante, est absorbée par les consommateurs qui se trouvent plus bas. Lorsqu'il est au bout, à l'extrémité du réseau, la quantité produite est consommée par les plus proches. C'est pourquoi les habitants qui se trouvent dans ces deux cas de figure ne sont plus desservis aux heures de grand usage.

La deuxième cause est l'obsolescence du réseau et au faible diamètre du PVC employé : un renouvellement qui tarde à se réaliser. Alors une gymnastique s'impose pour s'alimenter à partir des bornes fontaines pour ceux qui n'ont pas des réservoirs. Souvent c'est l'activité qui est interrompue à cause de la coupure du service.

3.2. Une insécurité persistante

L'insécurité dans laquelle les périurbains se trouvent s'explique par plusieurs facteurs, selon les secteurs, parmi lesquels : le manque de brigade des forces de l'ordre, une obscurité permanente, l'interruption récurrente de la circulation sur la RN2 et l'occupation de zone non aedificandi dans la Partie Centrale.

²⁹ Subvention de la connexion au réseau de la conduite d'eau par la SONEES.

³⁰ Le demandeur supporte les charges financières de connexion

3.2.1. Manque de poste des forces de l'ordre

Selon la distribution des charges territoriales aux forces de l'ordre et de sécurité, les territoires périurbains sont sous le contrôle de la gendarmerie ; la police se limitant à la commune urbaine. Notre espace d'étude englobant la partie rurale de la commune de Saint-Louis (les villages de Bango et Ngallèle) sous contrôle de la police et le reste, la commune de Gandon confiée à la gendarmerie. Ngallèle, village le plus proche se trouve à six kilomètres de son commissariat. Dans cette partie rurale de la commune, il n'y a aucun poste de police qui pourrait se charger de la sécurité des populations. Lorsqu'il arrive que les habitants aient besoin de son intervention, les dégâts finissent de se faire constater à l'arrivée des agents de la police. La partie rurale, sous le contrôle de la gendarmerie, se trouve dans une situation davantage regrettable. Pourtant, l'organigramme hiérarchique de la gendarmerie, pour maillage du territoire, se décline comme suit : une légion dans chaque région, une compagnie pour le département, une brigade dans la commune d'arrondissement et des postes selon la nécessité de sécurité. Selon les autorités en place, l'absence de la gendarmerie aux côtés des populations s'explique par le manque de moyens matériels. Par exemple, ce manque de moyens oblige la légion Nord à couvrir les trois régions septentrionales (Saint-Louis, Louga et Matam) ; la Compagnie de Saint-Louis à couvrir les trois départements de la région (Saint-Louis, Dagana et Podor) et seules deux brigades couvrent le département de Saint-Louis et une partie du département de Dagana. A ce manque de moyens matériels s'ajoute le déficit en personnel pour assurer la sécurité des populations et de leurs biens. Or, l'évolution démographique et le développement économique sont des facteurs d'apparition de nouvelles formes de criminalité qui s'ajoutent à celles préexistantes. Ces facteurs étant bien présents dans notre zone d'étude, requerraient l'implantation d'au moins un poste dans la Périphérie Centrale. Mais les déficits (matériels et humains) précédemment énoncés en expliquent l'absence. Alors toutes les brigades sont en ville : Légion, Compagnie et Brigade. Seul le contrôle routier se fait remarquer le long de la RN2. A aucun moment, les populations ne sentent la proximité des forces de l'ordre de manière à s'assurer d'une couverture sécuritaire. La brigade territoriale ne fait que des interventions ponctuelles après saisie. D'ailleurs, leurs relations sont basées sur la méfiance, la gendarmerie n'intervenant que de manière répressive. Aussi, les préjudices subis par les habitants dans le cadre d'agression, de vol, etc. ne sont jamais réparés. Tous ces facteurs expliquent le sentiment de mépris nourris à l'égard des forces de l'ordre par les populations qui ne trouvent pas en ces dernières un partenariat alors qu'une collaboration serait plus fructueuse où chaque partie tirerait parti : les forces de l'ordre mèneraient leur mission régaliennne avec aisance pour des populations en sécurité.

3.2.2. Une obscurité permanente

Malgré la densification et l'extension de l'agglomération, facteurs et conséquences de l'extension du réseau électrique, l'éclairage public reste presque absent. Les plaintes des populations ne trouvent satisfaction, encore très fugace, qu'à la veille des échéances électorales. Un système de corruption populaire cyclique d'un autre âge, utilisé par des politiciens véreux en quête de voix électorales contre une population en majorité inconsciente des enjeux du scrutin.

La gestion du cadre de vie, dévolue aux collectivités par les Actes II (1997) et III (2013) de la décentralisation, installe l'éclairage public sous la responsabilité des communes. Or les autorités décentralisées et les populations se reprochent mutuellement la défaillance dans leurs devoirs. Pour les premières, dans un contexte d'accomplissement des devoirs citoyens où les populations s'acquittent régulièrement de leurs impôts, elles seraient en position de réclamer leurs droits parmi lesquels, la possibilité de vaquer à leur occupation à tout moment sans crainte d'agression. Les communes peinent à s'acquitter de toutes leurs charges à cause des maigres budgets qui auraient pu être renfloués par les impôts, surtout dans un territoire en pleine expansion où les habitants ne manquent pas de revenus leur permettant de régulariser leur fiscalité. De ce discours tenu par ces autorités, l'on comprend que leur priorité est ailleurs qu'à l'éclairage public. Pour les populations, les impôts seraient payés correctement si leurs préoccupations étaient prises en charge par la municipalité. Pourquoi continuer à verser de l'argent alors que ces autorités ne sont présentes à leurs côtés que lorsque vient le moment de briguer un mandat électoral. Avant et après les élections ces politiciens semblent oublier les promesses qu'ils ont tenues et c'est l'éternel recommencement. Un dialogue de sourds duquel rien de constructif ne ressort et l'obscurité continue à cohabiter avec les habitants, suspendant leurs activités et leur mobilité à la tombée de la nuit.

3.2.3. L'interruption de la circulation sur la RN2 par la grève des étudiants

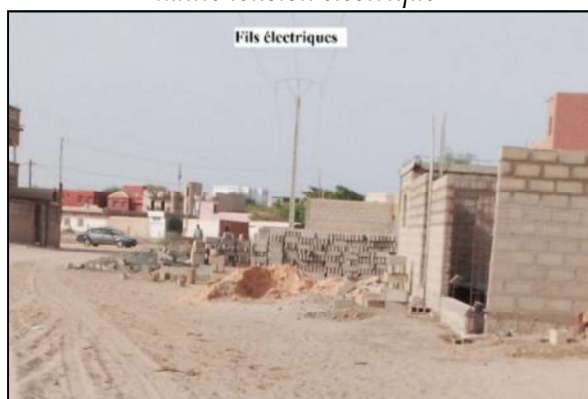
La position bordière de l'UGB par rapport à la RN2 porte souvent préjudice à la circulation. Seule voie de communication entre la vallée du fleuve et les parties sud du pays, la RN2 accueille une intense circulation desservant aussi une partie de la Partie Centrale et toute la Partie Septentrionale de notre zone d'étude. Alors, cette position est un moyen privilégié par les étudiants de l'UGB pour se faire entendre et voir leurs revendications satisfaites en y bloquant la circulation sur cette voie car son caractère international, reliant le Maroc et la Mauritanie au Sénégal, fait que l'information est vite répercutée. Ces grèves récurrentes des étudiants portent d'énormes préjudices aux populations locales qui, dans leurs migrations pendulaires quotidiennes, suspendent leurs activités, le temps que la voie soit dégagée par l'intervention des forces de l'ordre avec lesquelles des affrontements

durent parfois toute une journée. Il est arrivé que cette interruption ait causé la mort d'un malade en évacuation à l'hôpital. Depuis trois décennies que l'UGB est en fonction, les autorités de ce pays n'ont pas encore trouvé opportun d'installer une brigade d'intervention rapide dans ce secteur aux fins d'assurer et la sécurité des populations et la libre circulation et la situation perdue.

3.2.4. L'occupation irrégulière et de zone non aedificandi

Une zone était classée non aedificandi lorsqu'elle est jugée impropre à la construction à usage d'habitat. Mais la révolution que l'architecture a connue a mis à la disposition des spécialistes du bâtiment un ensemble de techniques et d'outils de construction qui ont amené à reconsidérer la qualification des espaces destinés à accueillir des habitations. Alors, c'est désormais la sécurité du bâtiment et des habitants qui déterminent ou pas le qualificatif de non aedificandi. Or dans notre espace, le seul facteur à risque est la ligne électrique à haute tension HTA31. Elle précède toujours l'installation des populations à proximité. Aussi, l'emprise réglementaire établit les habitations à quinze mètres de part et d'autre de la ligne à haute tension, déterminant sa zone de servitude. Mais l'ignorance des populations et l'absence de l'autorité pour organiser l'occupation de l'espace, de même que la négligence de la DSCOS³², ne serait-ce que pour la sécurité des habitants, expliquent les constructions, même sous la haute tension comme illustré par les photos 3 et 4.

Photo 3 : Des Constructions sous une ligne de haute tension électrique



Occupation irrégulière de zone non aedificandi à Diougob, zone à risque

Photo 4 : Des constructions à proximité de la haute tension électrique



Non-respect de l'emprise de servitude de la haute tension par les habitations

Cliché NAKOUYE N., 2022

³¹ HTA est une ligne de tension entre 1.000 et 30.000 volts

³² Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol. La Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'Urbanisme, en l'expose des motifs de sa partie législative, stipule que « ... dans le cadre de la lutte contre les constructions irrégulières, le service chargé de la surveillance et du contrôle de l'occupation du sol peut procéder à la démolition des constructions édifiées en contravention des dispositions applicables au présent Code. »

Cette situation d'occupation spatiale irrégulière expose les habitants et que les autorités laissent perdurer jusqu'au jour où surviendra la catastrophe pour que des mesures coercitives soient prises comme à l'accoutumée.

Aussi, la même absence de contrôle de l'occupation du sol laisse entrevoir une occupation anarchique de la voie publique (photo 3) en infraction des articles L40 et L42 de la Loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009 portant Code de la Construction (cf. Annexes).

Photo 5 : Des constructions empiétant sur la voie publique



*Exemple de violation des articles L40 et L42 de la Section 1 du Code de la Construction
Clichés NAKOUYE N., 2020*

3.3. Des autochtones forcés de s'adapter à la citoyenneté

La cohabitation a de particulier l'influence mutuelle. Mais l'une des parties exerce souvent une dominance sur l'autre lorsqu'une relation de dépendance s'installe. Entre les *homo suburbanus*, la généralisation du fait urbain qui a fini nourrir un complexe d'infériorité des ruraux vis-à-vis des citadins. Ces derniers, animés par la pérennisation de la civilisation urbaine, en imposent moralement une reconversion aux autochtones qui abandonnent progressivement leurs habitudes, leurs coutumes pour s'arrimer à la modernité incarnée par leurs nouveaux voisins exurbains desquels ils dépendent pour plusieurs services à cause de la différence du pouvoir financier et relationnel et dont ils évitent de heurter la quiétude par leur ruralité. En organisant désormais leur vie en fonction de cette cohabitation, les autochtones s'adaptent à la citoyenneté imposée par l'urbanité en construction et pilotée par les exurbains. Mais cette reconversion n'est pas sans conséquences. La civilisation urbaine a des exigences aussi bien relationnelles que financière. Or, la précarité

économique de ces autochtones, en général, rend souvent cette citoyenneté insupportable. Alors, le cumul des besoins insatisfaits impacte négativement sur les jeunes générations en les incitant à la débauche par la délinquance pour les garçons et la prostitution pour les filles.

4. Discussion

La « vulnérabilité » est un concept polysémique et multidisciplinaire (Theys et Fabiani (1987), Pigeon (2005), VEYRET Y. et al. (2006), Quenault B. (2015)) dont la qualification est impérative pour permettre une meilleure appréhension du domaine dans lequel il est usité.

Quenault B. (2015) la définit comme étant « *l'absence de capacité de la société à faire face à une crise ou à un changement, la difficulté d'une personne, d'un groupe d'humains, d'une organisation ou d'un territoire, à anticiper un phénomène destructeur, à l'affronter, à lui résister et à récupérer après sa survenue* ». Cette analyse des catastrophes l'a amenée à stipuler leur perception comme le résultat d'interactions complexes entre un événement physique potentiellement dangereux et les vulnérabilités d'une société, déterminées par les comportements et les choix humains plutôt que de se limiter à les définir principalement les comme des occurrences physiques. Cette conception permet d'en établir la typologie en identifiant les vulnérabilités sociales dans les périphéries de Saint-Louis. Elle semble avoir déjà été prise en charge car Zogning A. et al. (1994), entre autres, abordent les facteurs anthropiques de la vulnérabilité sous l'angle environnemental en montrant comment « *la déstabilisation de nombreux équilibres écologiques et l'occupation anarchique des zones à risques engendre la vulnérabilité croissante des milieux physiques et humains* ». Une assertion confirmée par KANE C. (2010) qui met en évidence « *la relation conflictuelle de l'homme à l'environnement* » en montrant comment « *la société engendre des vulnérabilités par ses différentes modes d'occupation du sol dans un espace qui est déjà fragilisé par ses conditions physiques* » dans un contexte où « *les différentes politiques visant à atténuer les risques naturels ont induit une vulnérabilité plus insidieuse du fait d'une absence de culture du risque perceptible dans les pays en voie de développement* ». Ceci qui était déjà annoncé par Ibrahima SY (2006) qui met en exergue l'insuffisance de moyens des Etats africains permettant aux pouvoirs publics de procéder à des investissements en adéquation avec la demande en services urbains. En analysant les vulnérabilités de la ville de Butembo (Nord-Kivu /RDC), Muhindo Sahani (2012) montre comment « *la concentration spontanée des populations, due à l'exode incontrôlé sur un territoire assez restreint, a conduit à une urbanisation sans cesse croissante* » ayant comme conséquence « *L'imperméabilisation des vastes étendues de terres consécutive à une expansion spatiale rapide de la ville qui a généré des problèmes environnementaux qui affectent la structure urbaine* ». Ce qui corrobore nos préoccupations

environnementales. Celles sociales sont partiellement prises en charge par D'Ercole Robert et al. (1994, pp.87-88) qui abordent la vulnérabilité en la percevant comme « *la propension d'une société donnée à subir des dommages en cas de manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique* » en donnant comme facteur « *la croissance démographique et urbaine et de son accélération qui accroît l'exposition aux risques par les modes anarchiques d'occupation et d'utilisation du sol* ». En effet, la vulnérabilité sociale des autochtones, contraints à une citadinisation forcée (des modes de vie étrangères à celles traditionnelles qui déterminent l'Être rural), semble éludée par les auteurs.

Pour les vulnérabilités résidentielles, c'est Fijalkow Yankel (2013) qui, en listant les facteurs qui définissent le mal-logement « *l'absence de logement, les difficultés d'accès, le manque de confort et l'insalubrité, les difficultés de maintien, une mobilité difficile* » s'approche de nos inquiétudes, bien que partiellement car la nature du logement et son exposition aux risques semblent éludés dans son analyse.

L'autre caractéristique de la périurbanisation à Saint-Louis est la jeunesse des ménages périurbains qui explique un croît naturel élevé. La croissance de la population scolaire montre que les ménages sont encore en âge de procréation. Cette donnée (l'âge médian des ménages) devrait être un baromètre utilisé par les autorités en charge de la gestion des territoires périurbains pour pouvoir anticiper sur les besoins futurs en d'infrastructures scolaires. Malheureusement, dans une situation où ces autorités interviennent pour ajuster, et dans tous les domaines, la planification ou son exécution faisant défaut, les populations se trouvent confrontées à un ensemble de difficultés quant à l'accès à ces équipements. Ainsi, la population, croissant plus rapidement que la dotation en infrastructures sociales (scolaires et sanitaires), ce gap installe la vulnérabilité de cette population.

Conclusion

L'espoir d'une vie meilleure, entretenu par le périurbain qui offre des opportunités d'accès à la propriété foncière est la cause de son peuplement par vagues migratoires successives. Cependant, ces territoires périurbains se particularisent souvent par le manque de viabilisation préalable à l'installation des populations. Ce qui va induire une série de contraintes qui installent un malaise dans le cadre de vie. Aussi, les mutations sociales impriment leurs empreintes dans l'espace qui héberge une communauté humaine. Donc, l'« altérisation » de la société, par sa recomposition, fragilise les autochtones qui s'adaptent tant bien que mal aux nouvelles modes de vie que l'on pourrait dire « imposées » par la cohabitation avec des allogènes d'origine diverse et de toutes les catégories socioprofessionnelles.

Par ailleurs, la précarité des conditions de vie de certains périurbains incapables de s'insérer dans le tissu productif entraîne une fragilité de cette frange de la population.

L'origine des vulnérabilités sociales est à chercher essentiellement dans le manque d'anticipation, de contrôle et de mesures coercitives relevant de la gestion et la gouvernance territoriale. Ce qui confirme la fragilité de ces territoires intermédiaires entre l'urbain et le rural et la faiblesse de leur résilience.

Références bibliographiques

- D'ERCOLE R. et METZGER P., 2009 - La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain. In : *Cybergéo: European Journal of Geography*, Dossiers V, article 447, 16 p.
- D'ERCOLE R., THOURET J.-C., DOLLFUS O. et ASTE J.-P., 1994 - Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse. In : *Revue de géographie alpine*, tome 82, n°4. pp. 87-96
- FIJALKOW Y., 2013 - Crises et mal-logement : réflexions sur la notion de « vulnérabilité résidentielle ». In : *Logement : enjeux d'actualité*, Politiques sociales et familiales, n°114. pp. 31-38.
- HOURET J. C. et D'ERCOLE R., 1996 - Vulnérabilité aux risques naturels en milieu urbain : effets, facteurs et réponses sociales. In : *Cahiers des sciences humaines*, ORSTOM, pp.407-422.
- KANE C., 2010 - Vulnérabilité du système socio-environnemental en domaine sahélien : l'exemple de l'estuaire du fleuve Sénégal. De la perception à la gestion des risques naturels, Thèse de Doctorat, Université de Strasbourg, 317 p.
- MUHINDO S., (2012), « Le contexte urbain et climatique des risques hydrologiques de la ville de Butembo (Nord-Kivu /RDC) », Thèse de doctorat en Géographie, Université de Liège, 300 p.
- NAKOUYE N., 2022 - Les déterminants de la périurbanisation de la ville de Saint-Louis du Sénégal. In : *Revue Espaces africains* (En ligne), 1 | 2022, ISSN : 2957 – 9279, pp.150-173, mis en ligne le 05 septembre 2022.
- NAKOUYE N., 2022 - Recompositions territoriales et transitions urbaines dans les périphéries de la ville de Saint-Louis du Sénégal, Thèse de Doctorat de Géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, 267 p.
- QUENAULT B., 2015 - La vulnérabilité, un concept central de l'analyse des risques urbains en lien avec le changement climatique. In : *Ville et vulnérabilités*. Les Annales de la recherche urbaine, N°110. pp. 138-151.
- SY, 2006 - La gestion de la salubrité à Rufisque (Sénégal) : Enjeux sanitaires et pratiques urbaines, Thèse de Doctorat, Université Louis Pasteur de Strasbourg, 564 p.
- WADE C. S., 2014 - Croissance urbaine, dynamique territoriale et gouvernance de la ville de Saint-Louis et sa périphérie, la Commune de Gandon, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 447 p.